



Avenir
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Mai 2023

AVENIR signe l'accord de participation avec réserves ...

Malgré le refus du Syndicat TU, le syndicat AVENIR a exigé et obtenu comme pour la participation de 2020 la négociation d'un accord de participation à I2S afin de définir les modalités de distribution de la participation à titre de l'exercice 2022 (947 000 Euros). AVENIR signe dans ce cadre l'accord en ce sens en soulignant sa demande de modifier par accord d'UES SOPRA STERIA la formule de calcul par défaut de la participation conformément aux règles de droit. Le syndicat AVENIR réitère sa dénonciation de l'application de cette formule de calcul de la réserve spéciale de participation des salariés aux résultats d'I2S. Cette formule permet à la direction de ne pas verser la participation réelle des salariés aux résultats de l'entreprise par l'usage des déficits reportables des sociétés achetées comme SODIFRANCE, EVA GROUP et maintenant CS GROUP dont le communiqué officiel de presse émis lors de l'achat indique un déficit reportable de d'environ 300 millions d'EUROS.

Le syndicat AVENIR dénonce toute manœuvre de la direction utilisant les déficits reportables pour diminuer la participation des salariés aux résultats comme elle l'a fait pour la participation 2021 où la participation annuelle de chaque salarié aux résultats était uniquement de 5 Euros malgré des résultats bien positifs ! Les salariés n'accepteront pas la réitération de ces gymnastiques comptables et fiscales au détriment de leurs droits sociaux.

Perte de revenus pour les salariés suite à l'application de l'accord travail en équipes signé par Traid Union et S3I !

Comme nous le craignons l'application du nouvel accord sur le travail en équipes depuis le 01/01/2023 engendre des pertes de revenus pour les salariés qui ont contacté la direction et les OS notamment concernant la vacation de remplacement qui n'est plus rémunérée en tant qu'astreintes malgré leur situation d'astreinte de fait. Le syndicat AVENIR qui a refusé de signer cet accord avait dénoncé lors de la négociation avec la direction et les autres OS que cette vacation de remplacement devait être indemnisée en tant qu'astreintes comme le prévoit le Code du Travail et l'accord sur les astreintes en vigueur chez I2S. Malgré les avertissements d'AVENIR à la direction, les syndicats affidés à la direction Traid Union et S3I ont signé l'accord sans explication. Suite à la saisine des salariés, le syndicat Avenir attend des réponses de la direction aux leurs demandes relayées par nos représentants. La volonté de la Direction de faire des économies et d'augmenter ses marges ne justifie pas la signature d'un accord qui lèse les salariés. **Avenir va agir auprès des instances compétentes pour faire respecter les droits des salariés.**

Cyberattaque sur le site internet du prestataire du CSE DELTACE

Nous avons été informés que le site internet de Deltace était victime d'une Cyberattaque depuis le 23/04/2023. Les responsables de Deltace assurent que l'incident est clos depuis le 2 mai et les services refonctionnent. Cependant le risque de violation des données personnelles sensibles est réel. **Pour les élus Avenir les conséquences pour les salariés peuvent être graves (identité et données bancaires). Il est urgent que le CSE et les salariés aient un état des lieux des mesures qui ont été prises pour garantir la sécurité des données. Le syndicat AVENIR a demandé au secrétaire du CSE d'I2S de porter plainte contre X pour activer l'assurance et protéger tous les salariés d'une perte financière par usurpation d'identité.**



Sophia : CSE extraordinaire sur les conditions de travail et sur la santé

A la demande des élus AVENIR, un CSE extraordinaire s'est tenu concernant les conditions de travail et la prévention des risques liés à la santé. Depuis l'accident de travail ayant entraîné le décès d'un salarié, nous avons demandé les données et le suivi des mesures contenues dans le plan d'actions suite à l'enquête Technologia : le résultat de l'enquête GPTW sur le site de Sophia, la présentation de la nouvelle organisation de travail mise en place sur Sophia et une alerte sur un danger grave et imminent. En effet toutes les informations qui nous ont été remontées depuis l'accident de travail montrent que les conditions de travail ne se sont pas améliorées et le risque sur la santé des salariés existe toujours. La Direction dit que tout va bien et qu'il n'y a aucun risque de santé pour les salariés pourtant elle n'a pas voulu communiquer le résultat de l'enquête GPTW sur Sophia le jour de la réunion du CSE pour ne pas en débattre, comme par hasard le résultat est très mauvais....

Nos actions dérangent fortement la direction qui permet des attaques permanentes et inadmissibles par de certains élus S3I affidés à la direction à l'encontre d'une élue AVENIR. Comme d'habitude quand S3I n'a plus d'argument ils s'attaquent aux personnes. C'est bien connu les conditions de travail et la santé des salariés ne sont pas les priorités de S3I. Leur priorité est de soutenir la Direction les yeux fermés avec leur allié TU et de s'attaquer systématiquement aux représentants AVENIR.

Pour le syndicat Avenir le risque sur la santé des salariés de Sophia existe toujours et nous continuerons à agir pour la mise en place de vraies mesures de prévention des risques en conformité avec les demandes des autorités.

